

## **MAIRIE DE MALLEVAL**

### **Compte rendu du Conseil Municipal du 7 mars 2017**

**Présents** : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ROCHE Annie, ANTOINE Floriane, DUMOULIN Sabine, MARET Philippe, BELIN Philippe, VERCASSON Patrick PUY Suzette

**Excusés** : CELLARD Romain, MARTO Philippe  
Mme TALLARON Roelyne a été élue secrétaire

Mme le Maire soumet pour approbation le procès verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 29 novembre 2016, qui est adopté à l'unanimité

*Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal*

#### **1 - Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes**

Madame le Maire informe que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus ».

*A l'unanimité le conseil s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition*

#### **2 - Subvention Conseil Départemental**

Mme le Maire informe le conseil que le conseil départemental a mis en place de nouveaux dispositifs en faveur des communes :

- Le fonds de solidarité composé :
  - o Une enveloppe de solidarité permettant de subventionner des travaux, les acquisitions ne sont plus admises
  - o L'enveloppe voirie
- L'enveloppe territorialisée qui apporte un soutien financier aux projets communaux et ce sur la durée du mandat

Les aides pour Malleval :

- Voirie : aide annuelle
- L'enveloppe de solidarité (ex env cantonale) : 6 000€
- L'enveloppe territorialisée : 70 000€

#### **3 - Subvention Conseil Régional**

Mme le Maire informe le conseil que la Région a mis en place un plan régional en faveur de la ruralité destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 2000 habitants

#### **4 - Orientations budgétaires**

Les éléments de recette ne sont pas encore connus.

Les dépenses indispensables au fonctionnement resteront stables,

Des dépenses ponctuelles seront à inscrire :

- Frais liés aux dossiers PLU et AVAP (reproduction, envoi, enquête publique...)
- Changement des extincteurs : 1 000€
- Ecole :
  - o Piscine 1 700€
  - o Manuels scolaires suite à changement des programmes
  - o Couchettes pour la maternelle : 400€
- Office de tourisme : remboursement des salaires de l'agent d'accueil qui n'a pu être réglé en 2016 : 6 500€
- Accessibilité : quelques travaux à réaliser en direct ou par une entreprise selon le rapport établi en 2016
- Eclairage public :
  - o Renouvellement lanterne vapeur : 11 787€
  - o Remplacement ensemble au rond-point St Pierre : 1 299€
  - o Repositionnement lanterne sur mat au bourg : 145€

Concernant l'investissement, les dépenses déjà engagées seront réinscrites au budget :

- Solde des études PLU et AVAP
- Mur de la salle des fêtes subventionné dans le cadre de l'enveloppe cantonale 2016
- Numérotation des rues subventionnée par l'enveloppe parlementaire du Sénateur pour 4 500€

Le conseil prend acte de ces projets qui seront discutés lors du budget. Par contre, Il valide le projet du chauffage afin que les travaux soient réalisés durant les congés d'été.

Il décide de présenter des dossiers de demande de subvention :

- Enveloppe territorialisée :
  - o chauffage de l'école/mairie pour un montant estimé de 103 000€ subventionné à hauteur de 40%, soit 41 200€.

D'autres projets pourront être déposés

- o toit école
- o toit usine
- o Réfection terrain tennis
- Subvention enveloppe cantonale
  - o Frais reproduction dossiers PLU et AVAP 3 500 = 1 750€
  - o Dossier accessibilité : 23 025 : 4 250€
- Subvention Conseil Régional en faveur de la ruralité :
  - o chauffage de l'école/mairie pour un montant estimé de 103 000€ subventionné à hauteur de 40%, soit 41 200€.
  - o D'autres projets pourront être déposés

- toit école
- toit usine : une étude sera indispensable du fait de notre classement en village de caractère et de l'AVAP
- Réfection terrain tennis

## **5 - Subvention enveloppe parlementaire**

Monsieur CINIÉRI, député, a décidé d'allouer à la Commune une aide de 2 500€ pour le financement du transport des élèves du RPI Lupé/Malleval.

La dépense est le fait du changement de l'organisation des TAP à la rentrée de septembre 2016. Le conseil mandate Mme le Maire pour présenter le dossier de subvention.

## **6 - Loyer appartement**

Le Conseil dans sa séance du                      a décidé de ne pas augmenter le loyer de l'appartement.

La trésorerie nous informe que la révision des loyers se fait chaque année et afin de maintenir les loyers actuels il convient de prendre une délibération

## **7 - Dossiers en cours**

- **Demande d'une aire de jeux pour les enfants** : Le conseil est bien conscient de ce problème du fait de la conjoncture du village qui ne permet pas de réaliser ce projet. Il sera répondu aux familles que l'aire de jeux située au Tennis est accessible à tous. Suite aux diverses plaintes des riverains, il sera demandé aux enfants de ne plus jouer au ballon sur la place du village.

- **Stationnement** : des plaintes ont été reçues en mairie concernant les véhicules qui stationnent en permanence et encombrant le parking de Paton. Ces véhicules dégradent le site et sont une gêne à la libre circulation. Des courriers, restés sans réponse, ont déjà été adressés aux divers propriétaires.

Mme le Maire a rencontré les propriétaires qui se sont engagés à enlever leur véhicule d'ici fin mars.

### **- Des chèvres à Malleval.**

Le conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes souhaite préserver un secteur de pelouses sèches en faisant paître quelques chèvres de Roves, en deux temps : quelques jours au printemps, quelques jours à l'automne. La parcelle concernée se situe sous la croix du cimetière.

Une convention sera signée avec la mairie.

### **- VDNP :**

L'association « Visage de notre Pilat » a demandé la mise à disposition de la salle des fêtes pour une conférence sur Malleval au XIXème siècle « Venir à Malleval, le bourg, l'église » le 18 novembre.

### **- Modification sentier 3 et 4**

Le départ des sentiers boucle du parc, numéro 3 et 4 est en cours de modification. A la sortie du chemin des Crozes, on partirait vers la droite puis vers la gauche pour rejoindre Natuel. Puis on continue sur le chemin qui prolonge la route, jusqu'aux vignes. Le nouveau sentier s'ouvre à gauche pour descendre dans le vallon avant de monter vers Chanson, rejoindre la route de Volan et retrouver l'ancien tracé. Cette modification rend le chemin plus champêtre et évite plusieurs centaines de mètres de route.

Merci à messieurs Verrier, Johannes et Bernard, pour la facilité d'accès aux parcelles concernées.

Le nouveau tracé sera opérationnel au printemps.

**- Décharge de Trémo**

Un contact a été pris avec le parc du Pilat pour faire disparaître la décharge sauvage située sur le secteur de Trémo. L'affaire est compliquée, coûteuse et demandera sans doute du temps et de l'énergie qui pourraient être utilisés ailleurs. Il est consternant qu'un tel incivisme retombe sur la communauté. Cette décharge traverse des parcelles privées et un ancien chemin qui pourrait être réhabilité.

**- Sentier du lézard catalan.**

Un dépliant invitant les promeneurs à quitter le centre du village et leur montrant le village sous un angle différent est à l'étude. Il serait mis gratuitement à disposition des randonneurs.

**Etude eaux pluviales** : La commune ne participera pas à ce projet d'étude lancé par le Syndicat des Trois Rivières.

**Dates des élections** : Mme le Maire rappelle les dates des prochaines élections :

- Présidentielles : 25 avril et 7 mai 2017 : le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h
- Législatives : 11 et 18 juin 2017 : le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 18h